# L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 1er JUILLET 1865. Entre les rues Bienville et Conti


NOUVELLE ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 1er JUILLET.

☞ On trouvera à la deuxième page, les nouvelles que contenait notre édition d'hier soir; les départs de navires et de bateaux, des ventes par le shérif et les encanteurs, ainsi que nombre de nouvelles annonces, qui n'ont pu trouver place à la 1ère page.

*Ventes à l'encan de ce jour.*

☞ Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guinault—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs: Deux lots de terre contigus formant l'angle des rues Bassin et St-Louis, avec bâtisses.

Par le même—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs: Une portion de terre dans le Troisième District, face à la rue Miro et au Passage Castanedo, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en deux petites maisons; et deux lots de terre contigus situés dans le Deuxième District, face aux rues Prieur et Quartier, avec une maison en bois.

Par Montgomery & Bros—à la fonderie Phenix, à Gretna: Un grand assortiment complet d'outils de forgeron et de chaudronnier, tours en fer, raboteurs, machines à percer, moules, machines, bouilloires, et une machine à basse pression et sa bouilloire au complet.

Par F. Fernandez—à son magasin d'encan: Marchandises sèches, linge fait, bas, chaussures, coton, médrinos, souliers, &c.

Par D. E. Morphy—au No 47, rue des Magasins: Huile de charbon, viandes et fruits conservés dans des boîtes en ferblanc.

Par Anthony Fernandez—rue Crossman No 17, à l'entrepôt de la Trésorerie, entre les rues Nouvelle Levée et Front Levee: Meubles, miroirs, et un lot d'argenterie.

Par McCerren & Landry—à leur salle d'encan, au Masonic Hall: Un assortiment de meubles, tapis, argenterie plaquée, porcelaine, &c.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encan: 200 douzaines chapeaux et 150 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par René Gutierrez—au No 1.6 de la rue Toulouse: Meubles et ustensiles de ménage.

Par J. P. Boisseau—au coin des rues Magasins et Gravier: Huile de charbon, tabac, sucre, eau de vie, whisky, &c.

## Nouvelles du Nord par le fleuve.

Nous avons reçu par le bateau à vapeur Olive Branch, arrivé hier soir de St Louis, le Cairo *Democrat* du 25. Voici tout ce que nous y avons trouvé de nouveau:

*Envoi de prisonniers rebelles au Sud.*

New York, 24 juin — Depuis le 1 du courant 3843 prisonniers rebelles ont été envoyés d'ici au Sud.

**Vente de bateaux.**

Washington, 24 juin—A la vente faite aujourd'hui, pour le compte du gouvernement, de navires ou bateaux appartenant à la flottille du Potomac, les steamers dont les noms suivent ont été adjugés:

Le steamer à roues Baltimore, longueur, 200 pieds, a été vendu $16,000, acheteur Thos. Clyde Philadelphie; le steamer à hélice, Watch, longueur 60 pieds, vendu $6,000, acheteur Robert Saar de Baltimore; Fraser, steamer à hélice avec une seule machine, longueur 80 pieds, vendu $2,500, acheteur Jos. Eyler de New York, le Resolute, steamer à hélice et double machine, longueur 81 pieds, vendu $6,000 acheteur T. J. Southand de Richmond; le steamer à hélice Subaligth, longueur 53 pieds, vendu $4,000, acheteur Gilbert Vandewerkin de Georgetown.

**Explosion de machine.**

Philadelphie, 24 juin. — Une machine du chemin de fer de Philadelphie et Baltimore a fait explosion ce matin sur l'établissement devant la gare des machines. Personne n'a été tué. L'ingénieur William Clifford a eu les deux jambes brisées.

**Décision sur le coton ramassé en mer.**

Boston, 24 juin—L'affaire des Etats Unis contre les personnes réclamant 70 balles de coton a été décidée aujourd'hui, à la Cour des Etats-Unis, devant le juge Loring. Le coton avait été ramassé flottant au large de Wilmington par le steamer Vicksburg. Les Etats Unis ont réclamé ce coton comme prise, et le Vicksburg le réclamait comme propriété abandonnée.

La décision est maintenant donnée et le coton est de bonne prise pour les Etats-Unis.

Il avait été jusqu'ici d'usage à New York d'abandonner à celui qui le trouvait le coton ramassé, bien que le point n'eût jamais encore été décidé.

Cet arrêt établit, par conséquent, un précédent précieux.

**Nouvelles diverses.**

Des agents de Juarez ont négocié un emprunt de $10,000,000 sur le marché de San Francisco.

On paye quotidiennement à Washington, aux officiers et soldats licenciés, près d'un million de piastres.

Les spéculateurs en provisions qui ont enfoui tout récemment à propos de la Banque et fait des affaires rue Broad No 40. Les détournements s'élèvent à près de $1,000 000.

L'élection dans le territoire de Washington a eu un résultat heureux pour le candidat républicain à délégation au Congrès.

Le steamer *Constitution* est parti de San Francisco pour Panama le 17, en emportant $1,000,000 en espèces, dont $785,000 pour New York.

### LE JUGE CHASE ET LES NEGRES.

[N. York *World* du 20.]

Pendant que le juge Chase s'occupe à donner d'excellents avis aux enfants de couleur des rues Union et Bons Enfants (conjonction de noms trop heureuse) à la Nouvelle Orléans, certains enfants de couleur plus avancés en âge, dans d'autres parties du pays, se conduisent de manière à mériter l'attention du juge, quand même ils choqueraient ses sentiments de philanthrope.

Les nègres d'un corps qui a été choyé et gâté de toute manière par M. Stanton et le département de la guerre, se sont mutinés en recevant l'ordre de s'embarquer pour le Texas et n'ont été ramenés à la raison et à l'obéissance que par la prompte action des baïonnettes et des cartouches.

Et dans un meeting à N. York, des orateurs nègres ont ouvertement menacé le Sud d'une guerre servile, si les priviléges du citoyen n'étaient pas accordés à leur race en addition aux droits de liberté.

Ces symptômes d'un mal à venir sont légers, mais ils ne sont pas sans signification. Les vrais amis du nègre feront bien de les noter, car si avec le caractère qu'il annonce il parvient à obtenir quelque contrôle sérieux sur la population noire d'Amérique, le jour ne sera pas éloigné où l'on cessera de voir l'Africain dans le Nouveau Monde. Une guerre de races, qu'elle vienne d'où elle voudra, ne peut avoir qu'une fin. L'expérience des quatre dernières années a plus ou moins montré qu'aucun homme, même en Amérique, n'avait estimé à sa juste valeur la patience effroyable et la détermination, pour le mal ou pour le bien, des Américains des deux sections.

Dans l'intérêt de sa propre carrière politique, aussi bien que l'intérêt du nègre, le juge Chase fera sagement de reporter quelque peu son application du nègre idéal de la Nouvelle Angleterre, et du nègre élevé dans les écoles du dimanche à la Nouvelle Orléans au nègre actuel d'aujourd'hui.

Les morts et les absents ont toujours tort, dit un proverbe français, et comme M. Lincoln a été enlevé à la gratitude des noirs émancipés il est, peut être, excusable que le chef de la Cour Suprême, Chase, cherche à leur offrir un centre vivant de leur admiration et de leur confiance. Mais comme il n'est pas probable qu'en aucun cas, le prochain président des Etats Unis soit élu par un vote purement nègre, M. Chase devrait y faire attention afin que ses constituants européens ne se conduisent pas de manière à risquer la ruine de ses aspirations dans une tempête populaire déchaînée sur eux-mêmes.

**Départ de steamers.**

Ligne de Mobile—Nous recommandons aux voyageurs l'élégant bateau à vapeur SUMTER, qui partira lundi, 2 juillet, et touchera à Pascagoula, la Baie St-Louis et le Passe Christian. Le commandant de ce bateau est le capitaine Flanigan, très connu sur la ligne de Mobile.

Service régulier pour Mobile—Le magnifique steamer ADMIRAL, capitaine T. W. Morton, partira ce soir pour Mobile de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, après l'arrivée du convoi de 5 heures.

PROVISIONS DE L'OUEST—Divers articles supérieurs des produits de l'Ouest sont à vendre par J. E. Villavaso, rue des Magasins No 65, entre les rues Poydras et Natchez.

—Les effets de la foudre sont quelquefois singuliers et terribles. La *Meuse* raconte qu'un orage qui a éclaté jeudi dernier à Huy a foudroyé la barge [illegible] avec tout son équipage. Des 158 moutons dont se composait le troupeau, environ 126 ont été tués. Ils étaient tout couverts de sang, et leurs blessures étaient assez variées que bizarres.

Les uns avaient la tête tranchée net, les autres la tête percée d'outre en outre, d'autres les jambes cassées, et ainsi de suite. Quant au chien, on ne sait ce qu'il est devenu.

La foudre est tombée comme une pluie de feu sur un espace de plus de 60 mètres de longueur et sur une largeur de plus de 15 mètres environ. Berger et troupeau étaient enveloppés dans le fluide.

Quant au frère de ce malheureux jeune homme, debout près de lui, il fut renversé violemment, mais n'éprouva qu'une forte commotion.

## Affaires financières.

MOUVEMENT DES METAUX.

LONDRES, 2 juin 1865.

Ceux qui blâmèrent vertement le comité dirigeant de la Banque d'Angleterre d'avoir porté le 4 mai dernier le taux d'escompte à 4½ 0/0, apprécièrent l'incident avec beaucoup de sagesse et de raison. Le *Times* lui-même, qui ne se pique pas de sévérité à l'endroit de messieurs de l'institution royale, ne put s'empêcher de critiquer une mesure que rien ne justifiait. Une somme de 500,000 livres sterling levée en une semaine pour compte de la Turquie et de la Belgique, pouvait sérieusement affecter un stock monétaire qui, après ce drainage, se maintenait encore à plus de 14 millions et demi sterling. Le prétexte allégué d'un reflux de l'or européen vers les Etats-Unis était une véritable puérilité, quoiqu'on admettant même que des remises en espèces aux maisons de New York, devinssent imminentes, des sorties plus ou moins douteuses étaient neutralisées par un accroissement dans les arrivages de métaux transatlantiques, et par une cessation presque complète des exportations de numéraire à l'Egypte et à l'Indo-Chine.

Pour la centième fois peut-être nos seigneurs de la Banque d'Angleterre s'étaient trompés dans leur appréciation de l'état général du marché. Non seulement l'Amérique du Nord ne demanda rien à l'Europe, parce que celle-ci ne lui devait rien; mais révélée tout à coup de sa léthargie financière et commerciale par la conclusion de la guerre civile, on la vit multiplier ses commandes et pourvoir d'autant ses envois d'or aux maisons de Liverpool et Londres. Ces envois ont pris des proportions vraiment extraordinaires et nous menacent d'une pléthore métallique qui fait le plus étrange contraste avec l'atonie industrielle, maritime et commerciale du Royaume-Uni.

Le comité dirigeant ne tarda pas d'ailleurs à s'apercevoir qu'il faisait fausse route. Le 25 mai, en présence d'un encaisse de 15 millions 300,000 livres, il se décidait à ramener l'escompte au taux antérieur, c'est à dire à 4 0/0. Hier, après avoir constaté que son stock monétaire se rapprochait de 16 millions et, et que sa réserve présentait un chiffre supérieur à celui de ses bilans des quatre dernières années, il a fait un nouveau pas en abaissant l'intérêt officiel à 3 1-2 0/0, tandis que, de son côté, la Banque de France réduisait le sien à 3 0/0. Ainsi, malgré l'énorme accumulation d'or et d'argent sur le marché anglais, le prix vénal du numéraire s'y montre plus élevé qu'à Paris, Bruxelles, Amsterdam et Hambourg.

Il faut se reporter de cinq ou six ans en arrière pour trouver un afflux d'or pareil à celui de cette semaine. Mercredi soir, le total des arrivages pour les deux métaux s'élevait à 28,850,000 francs. Hier, un steamer américain y ajoutait sa cargaison de 2,150,000 francs, soit 31 millions. En se continuant sur une échelle moindre, ce flux métallique doit provoquer inévitablement des mesures analogues à celles prises hier et jeudi de la semaine précédente par les directeurs de la Banque d'Angleterre.

Nous trouvons plus d'un enseignement utile dans les envois des six derniers jours. Ainsi, les Indes Occidentales nous ont expédié 11,275,000 francs, chiffre dans lequel le Mexique figure pour 9 millions. Je ne puis trop appeler l'attention de vos lecteurs sur l'importance croissante de ce dernier pays comme alimentateur de notre stock monétaire. Tout devait démontrer que le Mexique est appelé à atteindre bientôt, sinon à dépasser la production de la Californie et de l'Australie, contrées où l'industrie minière révèle un certain affaiblissement.

Une révolution nouvelle s'opère dans l'Inde. Pour la première fois, l'une de ses plus importantes places, Bombay, vient de nous expédier plus de deux millions en or. C'est la confirmation du fait si souvent annoncé dans cette chronique, à savoir que l'or d'Australie, momentanément détourné de sa direction naturelle vers la métropole, la reprendrait d'une manière absolue, aussitôt que la situation anormale des marchés indo-chinois aurait cessé. Il y a temps d'arrêt dans les achats de textiles asiatiques et suspension des envois de métaux européens aux places de l'extrême Orient. De Melbourne et de Sydney les cargaisons d'or viendront désormais directement à Londres et Liverpool, sans faire échelle à Shanghai, Calcutta, Madras et Bombay. L'or australien n'était accepté par les Chinois et les Hindous qu'avec une répugnance réelle. Ces populations préfèrent de beaucoup les lingots d'argent et les dollars mexicains, aux lingots d'or d'Australie et aux souverains frappés en Angleterre.

Il reste à se demander quelle influence cette agglomération de capitaux peut exercer sur la situation générale. Si nos cousins transatlantiques ne nous inspiraient point de frayeurs perpétuelles, la cessation de leurs luttes intestines et l'état exceptionnellement paisible de l'Europe suffiraient à réveiller l'esprit d'entreprise, à raffermir le crédit et à restituer au travail industriel l'activité de l'an dernier, mais il se passera bien des semaines avant la guérison de nos terreurs plus ou moins justifiées, avant le retour du calme et de la confiance dans tous les rangs de la communauté commerciale, si rudement éprouvée depuis bientôt huit mois. Tant de maisons réputées solides ont suspendu, tant de fortunes acquises rapidement dans les transactions cotonnières ont sombré, que la crainte et la méfiance prévalent partout. La moindre rechute à courir retient les plus hardis. On préfère s'abstenir et attendre des jours meilleurs.

Quelques sinistres commerciaux ont encore éclaté cette semaine. De même que précédemment, les maisons frappées sont celles qui avaient spéculé aux Indes ou dans la baisse à surprises avec de *fortes existences* en produits coloniaux.

Seuls les *Joint-stock Banks* et les institutions financières sont en pleine prospérité. Aucune d'elles n'a fléchi pendant la crise; on pourrait même ajouter que cette crise leur a été favorable, puisqu'elles ont pu tirer de leurs capitaux un profit de beaucoup supérieur à celui que donnent les époques régulières et calmes.

En somme, la situation présente se résume par ces traits principaux: abondance énorme du numéraire, fonds anglais très fermes, fonds étrangers en hausse d'au demi à trois quarts en moyenne sur la semaine précédente, prix de demandes d'escompte et encore moins d'emprunts sur titres du gouvernement.

Dans les sphères inférieures, aucun symptôme d'un retour immédiat ou prochain à l'activité commerciale telle qu'elle se manifestait l'an dernier à pareille époque. Jamais cependant les circonstances ne se montrèrent plus propices au réveil des affaires et à la sûreté des transactions internationales.

### VOYAGE DE L'EMPEREUR

Après le départ de l'empereur, le maire de la ville d'Alger a fait afficher la proclamation suivante:

Chers concitoyens,
L'empereur est parti.
En quittant notre ville, Sa Majesté m'a chargé de vous faire ses adieux.
Voici les dernières paroles de l'empereur:
"Remerciez la population d'Alger de l'accueil qu'elle m'a fait; je ne l'oublierai pas; dites-lui qu'elle peut compter sur moi, comme je compte sur elle. Il ne tiendra pas à moi que votre magnifique pays obtienne toute la prospérité qu'il mérite.

"Je pars avec une confiance entière dans l'avenir de l'Algérie et avec une foi profonde dans sa prospérité future."

Je ne puis donc que répéter: Confiance et courage.

Vive l'empereur!
Vive l'impératrice!
Vive le prince impérial!

Alger, le 27 mai 1865.

Le *Moniteur de l'Algérie*, en rendant compte de la visite de l'empereur à bord du Solférino, s'exprime en ces termes:

"Lorsque l'empereur fut arrivé sur l'arrière du bâtiment, le vice-amiral lui présenta les officiers et les hommes auxquels Sa Majesté devait donner des récompenses. Cette présentation terminée, il lui adressa le discours suivant:

"Sire,

"C'est la première fois qu'un souverain traverse les mers et visite au milieu des fatigues de tout genre, pendant de longues semaines, une province éloignée de son empire pour la vivifier de sa présence; et c'est aussi la première fois qu'une flotte bardée de fer, des au génie de ce souverain, l'accompagne, formidable escorte d'honneur, avec une vitesse que nos pères n'auraient pas osé rêver pour leurs vaisseaux de combat. Sire, tous les officiers de cette flotte sont aussi fiers d'avoir coopéré à ce grand acte du règne de Votre Majesté, qu'ils sont heureux des récompenses que vous leur accordez aujourd'hui. Vive l'empereur! vive l'impératrice! vive le prince impérial!"

Sa Majesté a répondu:

"Amiral,

"Les récompenses que j'apporte sont peu de chose en raison des services rendus par la flotte. Je suis heureux de vous exprimer mes sentiments et ma reconnaissance pour les services que la marine a rendus au pays et de vous dire qu'elle a toutes mes sympathies. Je suis heureux d'avoir navigué avec cette belle escadre, et je suis sûr que si des circonstances plus graves venaient à se présenter, elle se montrerait digne de la haute réputation de la marine française."

### FAITS DIVERS.

—Une jeune et jolie pensionnaire de M. Chauloup, directeur des théâtres de Carnot et Cherbourg, vient d'être victime d'un vol doublé d'une mystification.

En rentrant chez elle après une représentation brillante, elle trouva, dit la *Vigie de Cherbourg*, sa serrure forcée, sa porte ouverte et un homme tranquillement installé dans sa chambre.

—Ma foi, madame, dit l'inconnu, vous tombez bien. Je suis un de vos admirateurs; j'ai attendu chez vous un rendez-vous singulier, et ma mère m'a dit que je descendais, j'ai vu un homme sortir précipitamment de votre chambre en laissant des meubles dans l'état où vous les voyez.

L'actrice jette un regard autour d'elle; ses tiroirs sont ouverts, ses malles vidées, ce qui est déjà suffisamment grave, mais, chose irréparable, une croix, une magnifique croix en diamants, a disparu.

—Monsieur, dit-elle à son voisin d'une voix suppliante, vous avez vu mon voleur: vous le reconnaîtrez, n'est-ce pas?

—Probablement.

—Eh bien! au nom du ciel, aidez-moi à retrouver mon précieux bijou, courez après lui, vous le rattraperez peut être, et en tous cas, vous pourrez aller donner son signalement au bureau de police.

—Ce serait avec plaisir, madame; par malheur je ne suis qu'un ouvrier, et j'ai demain matin à livrer un travail qui me force à passer toute la nuit devant mon établi, vous comprenez? Il s'agit du pain de mes enfants, c'est sacré.

—Et combien doit-il vous rapporter, ce travail?

—Dix francs.

—Prenez ces vingt francs.

—Oh! madame!....

—Prenez, je vous en prie, c'est le plus grand service que vous puissiez me rendre.

L'honnête travailleur fait encore quelques difficultés et se décide enfin à accepter le dédommagement.

—Et maintenant, ajoute l'actrice, ne perdez pas une minute.

L'homme se hâte d'obéir, il s'enfuit même d'autant plus vite qu'après avoir dévalisé la jeune femme, il avait encore trouvé le moyen de lui faire donner un louis pour la course.

—Delaney, le *bounty broker* du Maine, qui avait gagné plus de $100,000 en faisant ce métier, et qui avait été dernièrement condamné par la cour martiale, a été gracié, sans conditions, par le président Johnson.

## CHRONIQUE LOCALE

TEMPERATURE D'HIER

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN,
*No 46, rue de Chartres.*

| 30 juin 1865 | Fahrenheit. | Centigrade. |
|---|---|---|
| 6 heures du matin.. | 81 | 27½ |
| midi.......... | 87 | 30½ |
| 3 heures du soir... | 89 | 31½ |
| 6 heures...do.... | 87 | 30½ |

COUR SUPRÊME. — Bienvenu contre Wrotnowsky. — La Cour a rendu un décret, hier matin.

M. Bienvenu déclarait que le gouverneur Wells l'a nommé shérif de la paroisse d'Orléans et que M. Wrotnowsky, secrétaire d'Etat, refuse d'apposer le sceau de l'Etat, &c, au document officiel.

Le tribunal inférieur avait refusé le writ de mandamus. La Cour Suprême a renversé la décision et M. Wrotnowski a été requis d'apposer le sceau de l'Etat ainsi que le demande M. Bienvenu.

PREMIERE COUR DE DISTRICT. — M. D. Stèce, Louisa, Susanna et Mary, personnes de couleur, accusés d'avoir volé à leur voisin, M. Ch. Blondin, rue Girod, du linge évalué à cent cinquante piastres, ont été acquittés.

Thos Jefferson alias Glasgow a été déclaré coupable d'être entré chez Lucius Perkins, d'avoir enfoncé son armoire et emporté de la maison une montre en or, et d'autres objets évalués à deux cent cinquante piastres.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT.—On se souvient peut-être que M. Terry, ci devant prévôt à l'enregistrement des votants, voulait que certaines personnes lui permettant de toucher son salaire du mois de mai, fussent signés par M. Glendy Burke et que celui-ci ayant refusé sa signature, l'ex-officier avait eu recours au mandamus. La Sixième Cour de District a décidé, hier, que M. Terry n'a pas droit au salaire parce qu'il a été légalement destitué le 1er mai et que dès ce moment il avait cessé d'avoir le droit d'agir en qualité de préposé à l'enregistrement.

## FEUILLETON

### CARMEROS & TERMINET.

SUITE.

—Quoi de nouveau? dit Carmeros avec un calme affecté.

Pour toute réponse, Terminet lui tendit le journal dont il n'avait pas même arraché la bande. Carmeros le déplia et sembla le lire avec la plus grande attention.

—Quoi de nouveau? dit à son tour Terminet.

—Rien, répondit Carmeros.

Il y avait pourtant deux colonnes de promotions. Ni l'un ni l'autre ne s'en souciaient.

—Mme Vernier viendra-t-elle ce soir? se demanda Carmeros.

Quant à Terminet, il préparait ses discours qu'il tiendrait le lendemain à Mme Vernier; car, lui aussi, après bien des hésitations, en était arrivé à l'époque de sa demande en mariage. Heureusement qu'il était en retard de vingt-quatre heures; autrement il eût pu se rencontrer avec son ami dans le cabinet du notaire.

Ce n'était pas non plus sans un serrement de cœur que Terminet s'était décidé à accomplir un acte si grave à l'insu de Carmeros. Tous deux étaient émus des mêmes sentiments, et ce sentiment de conduite ne saurait étonner quand on songe que pendant trente ans ils avaient agi et pensé comme s'ils eussent été à une conscience.

Le lendemain, Terminet était chez le notaire.

—Vous rappelez-vous, mon cher maître, dit-il en abordant Lefour, une conversation que vous eûtes, il y a quelque temps, avec Carmeros au sujet du mariage?

—Oui, répondit Lefour, je crois me le rappeler....... mais n'étaient des propos en l'air....

Le digne homme avait, pour rester dans ces termes vagues, des raisons que nous ferons connaître plus tard. Il croyait, en ce moment, que Terminet venait appuyer la demande faite la veille par l'autre capitaine.

—Carmeros était pourtant peu disposé à changer de genre de vie; c'était également ma manière de voir.

—Je le comprends...... quand on a concentré ses habitudes, ce n'est pas à cinquante ans qu'on songe à les modifier.

—Croyez-vous donc qu'on doive absolument renoncer à se marier à cet âge?

—Non, certes.

—A cinquante ans l'homme est dans toute sa force.

—Assurément.

Le notaire pataugeait. Quand on le consultait, il montrait d'ordinaire un esprit plus net; mais l'embarras qu'il éprouvait à traiter la question soulevée par le capitaine lui troublait les idées.

Terminet reprit lentement, par un procédé oratoire qui lui permettait de chercher ses mots:

—Je n'ai plus aujourd'hui les opinions que Carmeros était autorisé alors à vous exprimer en mon nom, comme en sien. Je pense à me marier.

—Vous aussi! s'écria Lefour.

Terminet ne prit pas garde à cette exclamation dont le sens lui échappait. Il attendit que le notaire l'aidât à aborder le point le plus délicat de l'entretien; ce dernier se taisant, il se vit forcé de faire toutes les avances.

—Comme je vous le disais, je suis décidé à renoncer à la vie de garçon. Devinez-vous quelle est la personne dont les rares qualités m'ont mis dans les sentiments où je me trouve?

—Serait-ce Mlle Dauphin, dit Me Lefour qui ne perdait jamais de vue l'intérêt de ses clients.

Le capitaine fit un geste qui n'avait aucunement besoin de traduction pour être compris.

—J'y suis, reprit Lefour, c'est notre très aimable et très gracieuse directrice des postes.

En face d'un autre homme que son interlocuteur, Terminet eût pu croire qu'on se moquait de lui. Une telle supposition n'était pas admissible, il ne pouvait pas se fâcher et répondit simplement:

—Vous n'y êtes pas.

Me Lefour se tut: il avait l'air de chercher, mais son cerveau ne se livrait à aucun genre de travail. Terminet attendait; les lèvres serrées, l'air immobile, comme s'il eût passé la revue du général inspecteur.

Tout à coup le notaire tressaillit; une pensée venait de traverser son esprit en l'agitant et l'effrayant, mais il la repoussa presque aussitôt en murmurant:

—C'est impossible.

Terminet attendait toujours; il était d'un naturel patient; néanmoins, au bout de quelques minutes, il crut devoir hasarder une interjection:

—Eh bien? fit-il.

—Eh bien! répondit le notaire, je ne devine pas.

Décidément, le capitaine n'était pas secondé par son interlocuteur; il avait espéré qu'une partie du chemin lui serait évitée et se voyait obligé de le parcourir tout entier. Il prit donc, comme on dit, son courage à deux mains, ouvrit la bouche pour parler, puis la ferma, la rouvrit et la ferma de nouveau, et enfin s'écria d'une voix qui eût dominé le roulement de plusieurs tambours:

—Mme Vernier.

—Mme Vernier! répéta le notaire ébahi....

Ma foi!

Il fut difficile à Terminet de se méprendre sur le caractère de l'impression que le nom sorti de sa bouche avait causée à Me Lefour; c'était un étonnement quasi-douloureux. Qu'aucun autre sujet comme celui qu'il fallait en ce moment pût être susceptible d'une telle façon, c'est ce que son jugement, pour ne pas parler de son amour-propre, se refusait à comprendre. La colère s'empara de lui et il fut sur le point de demander durement compte à Lefour de son attitude extraordinaire; mais, se rappelant à propos la douceur de mœurs du personnage, la bienveillance de ses rapports, et le sentiment insensible de manquer aux bienséances, selon seulement en sa qualité d'officier militaire, comme élevé comme simple particulier, il se contint. Néanmoins se fut plus ton que ce qu'il pria le notaire de vouloir bien lui faire connaître les motifs d'un étonnement que, pour sa part, il ne savait s'expliquer.

Lefour avait eu le temps de se remettre; il ne semble pas s'apercevoir du ton aigre et railleur de son ami et répondit avec la rondeur qui lui était habituelle:

—En effet, lorsque je vous ai entendu prononcer le nom de ma fille, j'ai été profondément surpris; mais convenez que c'est le second à même. J'étais à cent lieues de deviner le motif de votre visite, ou plutôt je ne croyais pas devoir qu'un simple ambassadeur.

—L'ambassadeur de qui? demanda machinalement le capitaine.

—De M. Carmeros qui, hier, à pareille heure, était dans mon cabinet et me faisait le même honneur que je reçois de vous maintenant.

Ce fut au tour du capitaine d'être foudroyé.

—Carmeros..... s'écria-t-il et la dernière syllabe du nom lui resta dans le gosier. Il suffoquait, ses yeux étaient injectés de sang.

Me Lefour bouleversé, s'était levé.

—Mon Dieu! qu'avez-vous? dit-il, en courant vers Terminet.

—Rien, répondit l'autre....... merci!...... pardon de vous avoir dérangé...... et il partit en trébuchant comme un homme ivre.

Le notaire le regarda sortir avec une émotion très vive, pâle se remettant peu à peu et faisant un retour sur lui-même par un de ces penchants d'égoïsme dont les meilleurs natures ne sont pas exemptes, il poussa un soupir de soulagement. C'est que la démarche inattendue de Terminet le tirait d'une passe des plus difficiles: voici en quoi. La veille il avait entretenu sa fille des projets de Carmeros, et il lui avait transmis le message dont il s'était chargé. A cette proposition, Mme Vernier avait jeté les hauts cris; l'estime que le capitaine avait su lui inspirer laissait son cœur tout-à-fait insensible; il est certain qu'une liaison avec un personnage presque sexagénaire n'était pas faite pour jeter une jeune femme dans le ravissement. Le notaire en tâcha d'accord, d'autant plus qu'il n'était pas homme à lutter contre les volontés de sa fille, encore elles été.—ce qui n'était pas le cas,—les plus déraisonnables du monde. Il trouva donc que cette affaire s'imposait moins en refusant de donner sa main à Carmeros. Jusque là c'était très simple, mais la difficulté consistait à faire connaître à l'amoureux cet échec qui devait lui être sensible, et que les ménagements les plus diplomatiques étaient impuissants à pallier. Aussi, lorsqu'il vit entrer Terminet dans son cabinet il se sentit très mal à son aise, croyant que celui-ci était envoyé par son ami pour demander une réponse. Il l'a vu ville arraché à sa perplexité; la rivalité qui éclataient entre les deux compagnons d'armes le délivrait d'un embarras que son humeur conciliante-lui montrait comme insurmontable.

Cette rivalité entre deux prétendants tranchait le nœud gordien; se refuser à faire un choix entre personnes si dignes l'une et l'autre d'être agréées, ce n'était assurément pas repousser d'honorables propositions. Le choix eût été dans la circonstance, plus désobligeant que le refus.

Pendant que maître Lefour se félicitait in petto d'avoir échappé à une situation périlleuse, Terminet arpentait la grande rue de C... Lui, d'ordinaire si posé dans sa démarche, si sobre dans ses mouvements, il agitait les bras avec fureur, se démenait comme un fou, proférant des paroles entrecoupées, ivre de colère. Mme Delocke, qui le vit passer devant sa fenêtre, quitta le travail auquel elle était occupée, et, sans plus songer à remettre les lettres au facteur, qui les attendait pour les distribuer, courut chez Mlle Dauphin.

—Avez-vous aperçu le sieur Terminet? s'écria-t-elle tout essoufflée.

—Oui, il vient de passer.

—L'avez-vous remarqué? Quel horrible spectacle! On eût dit un tigre déchaîné.

—Ce tigre! chère bonne amie, dites plutôt une hyène!

—Et quand je pense que nous avons failli!... Les mots se glacent dans ma poitrine!.... Dieu nous a sauvés!

*A continuer.*

### A nos abonnés des paroisses.

La restauration de la paix nous fait espérer un prompt rétablissement des communications postales entre les paroisses et la métropole louisianaise. Ce doit être une conséquence nécessaire de la réouverture des relations commerciales. Les voyageurs et les marchandises étant admis à circuler librement, il devient d'une nécessité urgente que le service postal soit réorganisé dans le plus bref délai. En attendant la réalisation des mesures que l'administration générale des postes ne peut tarder de prendre à cet effet, nous allons nous préparer à reprendre la publication de notre édition semi-hebdomadaire à l'usage des paroisses.

Cette édition contiendra, comme autrefois, toutes les matières qui auront paru dans l'édition quotidienne et le feuilleton. Le prix de l'abonnement sera de cinq piastres par an, invariablement payable d'avance. La difficulté de collecter les comptes dans les paroisses, même en employant les meilleurs agents, nous oblige à adopter, pour l'avenir, le système du comptant. Tout abonnement devra être renouvelé avant son expiration, sans quoi, nous cesserons de servir le journal aux abonnés en retard.

Comme la reprise de notre publication semi-hebdomadaire pourra n'avoir lieu que dans un mois ou deux, nous recevrons des abonnements à l'édition quotidienne à raison de trois piastres par trimestre ou même de une piastre par mois les frais de poste ou de transport restant à la charge des souscripteurs.

Jusqu'au rétablissement complet du service des postes, nous enverrons le journal à nos abonnés des paroisses par toutes les occasions qui se présenteront et aussi régulièrement que les circonstances le permettront.

On pourra s'abonner soit en nous envoyant directement le montant de l'abonnement dans une lettre, soit en le versant entre les mains des agents que nous désignerons au fur et à mesure de la réorganisation du service. Les souscripteurs sont priés de donner leur adresse exactement et d'indiquer la voie la plus sûre et la plus prompte pour leur expédier le journal tant qu'il n'y aura pas de malle régulière.

**AVIS.**

☞ La goëlette DART, expédiée hier pour Vera Cruz partira SAMEDI 1er juillet. Les passagers sont invités à venir régler leur passage au bureau de

L. JOUBLANC,
29 juin— 28 Passage de la Bourse.

MORT à Bruxelles, en Belgique, le 2 juin 1865, âgé de 83 ans, M. JAMES D. DENEGRE, natif du comté de Southampton, en Virginie, et depuis trente-cinq ans résidant à la Nouvelle Orléans.

Décédée, vendredi, 30 juin, à 3 heures du soir, à l'âge de 7 mois, ANNA MARIE, fille de Paul Augrain et de Georgine White.

Décédée, le 30 juin, à 2 heures P. M., MARIA ANDREA EMILIA, à l'âge de 3 mois et 12 jours, fille d'Ildefonse Galiano et de Désirée Laporlier. Les amis et connaissances des familles de Acosta et de feu J. Gaiibardy, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu à cinq heures, de la maison rue de Chartres, No 302.

Décédée, hier, à midi dix minutes, à l'âge de huit ans et quatre mois et demi, ANGELINA, fille de L. Uter et de Joséphine Zora. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à cinq heures de l'après midi. Le convoi partira de la résidence, rue Dauphine No 47, entre les rues Bienville et Douane.

## ATTENTION.

☞ CONTENU DE LA FONDERIE PHŒNIX—Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront aujourd'hui, à neuf heures précises, à Gretna, par ordre du capitaine G. A. Morse, A. Q. M., le contenu de la dite fonderie, outils de forgerons et de chaudronniers, raboteurs de différentes grandeurs, [illegible] machine à basse pression du steamer "Suffolk", cylindre de [illegible] pouces et demi de diamètre et 11 pieds [illegible], avec bouilloire, &c., au complet; un assortiment de bouilloires à [illegible] et cylindres, [illegible] cylindres de machine de 6 à 15 pouces de diamètre; un lot de fer de [illegible], charbon, [illegible], chaudière, bûches, clous, &c., le tout en grande partie fondu, [illegible] de premier ordre.

Les personnes qui désirent assister à la vente se rappelleront que le steamer à vapeur "Kaiser" les attendra au pied de la rue de Canal et partira à huit heures et demie précises aujourd'hui. On pourra se procurer à la vente un catalogue donnant une description complète des articles.

☞ M. D. E. Morphy, encanteur, vend des viandes et des fruits dans des boîtes en ferblanc et de l'huile de charbon, ce matin à [illegible]. Voir l'annonce.

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PAIENT PLUS,
ET
LES BILLETS DÉCHIRÉS,
15 RUE ST. CHARLES 15
Vis-à-vis le Tyne Dolta, de 6 heures du matin à 3 heures du soir.

## BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 30 juin.

Le mouvement, modéré dans les différentes branches du commerce, a augmenté dans la décision; une hausse de 2 à 3 cents par livre s'est déclarée dans l'article. Quelques transactions ont même indiqué un prix plus élevé, mais ce [illegible] considérées comme des cas exceptionnels. Les ventes ont atteint le chiffre de 1,400 balles et il s'en serait vendu davantage si l'approvisionnement avait été plus considérable.—La proclamation par laquelle le Président en lève les restrictions imposées jusqu'ici au commerce de l'Ouest Mississipi, n'a pas semblé produire d'effet sur le marché. On suppose généralement qu'elle sera suivie du rappel des 25 pour cent sur le coton, à l'Ouest, aussi bien qu'à l'Est du fleuve et que l'absence de ce droit [illegible] le mouvement; dans l'intervalle les prix se maintiennent par suite de la demande.

L'or a ouvert à 139 à 139 1/2—ce qui indiquait une légère baisse depuis hier—mais il n'a pas tardé à être plus recherché et il s'est vendu jusqu'à 140 1/2 dans l'avant-midi. A la clôture, il était coté à 140, contre 139 1/2 à 140 hier soir. Il s'est vendu et revendu $2,000 à 139, $1,000, $1,500, et $2,000 à 139 1/2; $4,000, en deux lots, $1,300, $1,000, $2,000, $2,500 et $10,000 à 139 3/4; $1,000, $4,000 et $5,000 à 140; $10,000 à 140 1/2. Il y en d'autres ventes de sommes assez fortes.—La demande d'argent pour New York a été plus active; $1,000 en demi piastres ont rapporté 132 et $10,000, en plusieurs lots, ont été primés, par un seul acheteur, à 128 à 130. Les piastres mexicaines sont cotées à 139 à 140.

Le change étranger s'est vendu aux prix que voici. Les ventes de sterling comprennent 500 livres Matamoros à 147 1/2; une traite particulière de première classe, de 1000 livres, à 148, une autre à 149, 2500 livres de banque, une partie de seconde main, à 151 1/2; et 500 livres à 152. Quelques-unes des banques ont tenu à 154.—Il s'est vendu une traite particulière sur France à 3.80, et une traite de banque à 3 65. Nous cotons encore le change particulier à 3 75 à 3 85, et celui des banques à 3 65 à 3 67 1/2.

La quantité de change sur le Nord a beaucoup augmenté. Au dehors, les opérations ont s'élevées à $200,000 à vue sur New York à 5/8 et 3/4 d'escompte; une somme assez forte à un jour de vue à 7/8, et $5000 à cinq jours de vue à 1. Les banquiers et les courtiers ont continué de tirer sur New York à 3/8 d'escompte, mais quelques courtiers ont accepté 1/2. La demande n'a été que modérée sur les comptoirs; les ventes excèdent à peine $230,000 à $300,000.

Notre bulletin d'hier annonçait qu'une vente de 50 actions de la Banque des Mechanics and Traders avait eu lieu à des conditions particulières; il s'est vendu aujourd'hui 50 actions de la même banque à $23, ce qui est une forte hausse depuis les transactions annoncées antérieurement.—Les actions de la Compagnie du Gaz et celles de la Compagnie des chemins de fer de la ville sont un peu en demande, mais les détenteurs en exigent plus que n'en veulent donner les acheteurs.—Les bons de la ville sont négligés et nominaux à 71 1/2 à 73 les consolidés et de 71 1/2 à 70 les émissions en faveur de chemins de fer.

Les billets de banques sont peu recherchés; $1,800 de la Banque de l'Union se sont vendus à 89 cents à la clôture. Les billets de la Banque de la Louisiane ont encore fléchi; il s'en est vendu pour $800 à 42, $2,000 à 40 1/2 et $10,000 à 39. Nous cotons les billets de la Banque de la Louisiane à 38 à 43, ceux de la Banque des Marchands à 65 à 70, ceux de la Banque de la Nouvelle-Orléans à 70 à 75, ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 60 à 65, ceux de la Banque de l'Union à 80 à 89 et ceux de la banque de Crescent au même prix. Les moins élevés de ces prix sont ceux que donnent les acheteurs de petites sommes. Les billets du Trésor sont à 3/4 à 1 1/4 de prime sur ceux de la ville.

## BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
*Vendredi soir, 30 juin.*

COTON—Les dernières nouvelles de New York étant venues à l'appui des télégrammes reçus hier, l'impression [illegible] cette après-midi, que 1400 balles ont changé de mains à des prix qui démontrent une hausse de 2 à 3 cts la livre, les cotes à la clôture ayant été de 31 à 33 cts pour l'ordinaire, 35 à 37 pour le good ordinary, 39 à 41 pour le low middling et 44 à 45 pour le middling. De même qu'hier, il s'est opéré aujourd'hui des transactions pour des prix au dessus des chiffres les plus élevés de nos cotes, mais les lots ainsi payés étaient composés de coton spécialement recherché tant pour sa beauté que pour [illegible] qualité. D'après tout ce qui nous a été rapporté jusqu'ici, les ventes ont embrassé 200 balles prises par un seul acheteur, et 212, 185, 136, 125, 129, 100, 70 et 118 balles achetées par d'autres.

SUCRE ET MELASSE—Le marché est calme et sans changement. Rien et ce matin, sans avis préalable, il s'est vendu 250 barils de mélasse reçus de Cuba qui ont été pris pour le compte du gouvernement, à [illegible] le gallon. La mélasse choisie de Cuba se vend en détail à 75 cts le gallon. Un lot de 10 boucauts—remplis—de sucre fully fair de la Louisiane, s'est vendu à 15 cts la livre.

PRODUITS DE L'OUEST — Le marché aux produits de l'Ouest a été fort calme aujourd'hui, les affaires qui s'y sont faites portant toutes un caractère de détail, et les seules ventes notables qui aient eu lieu ont embrassé 300 barils de farine low superfine à $7 12½, 100 de bonne superfine à $7 25, 50 de superfine choisie à $7 50 et 50 de fine extra à $9 la livre, 25 barils de porc mess à $26 50 le baril, prix qui est celui du détail; 215 sacs de maïs blanc à $1 25 le boisseau, 300 sacs de son à $1 40 les cent livres, et plus tard, à $1 45 les cent livres, et 3 tierçons de jambons cuits en sacs à 23 cts la livre. Les œufs de l'Ouest se vendent en détail à $25 à $30 le baril, et en caisse, 30 à 35 cts la douzaine.

CAFE—Un lot de 50 sacs de Rio s'est vendu à 33 cts la livre.

Il s'est vendu à [illegible] aujourd'hui 36 pièces de coton avarié à 6¼ à 6½ cts la livre et 400 rouleaux de corde, saine, en lots, à 13⅛, 13 7/8, 14 et 14 1/8 cts la livre.

## MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 1er juillet 1865.

Arrivé, dans la semaine, [illegible] bœufs, [illegible] cochons, 55 vaches à lait et [illegible] veaux. Vendu, dans la semaine, 824 bœufs, 382 cochons, 371 moutons, 37 vaches à lait et 400 veaux. A vendre, 404 bœufs, 114 cochons, [illegible] moutons, et vaches à lait et 114 veaux.

| | |
|---|---|
| Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net | [illegible] |
| Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net | [illegible] |
| Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net | [illegible] |
| Cochons, par liv. | [illegible] |
| Moutons, par tête, en laine | [illegible] |
| Vaches à lait, par tête | [illegible] |
| Veaux 1re qualité par tête | [illegible] |
| Veaux de lait | [illegible] |

LISTE MARITIME.

☞ On trouvera à la page anglaise, la liste de navires et bateaux expédiés ou arrivés dans le port de la Nlle Orléans.

PARFUMERIE
DE LA SOCIETE HYGIENIQUE
DE PARIS.

REÇU à la PLUME DE BRONZE un assortiment complet de cette célèbre parfumerie: Eau de Cologne, Cold Cream, Crème d'amande, Vinaigre, Pommade Philocome, Huile, [illegible] Eau Cosmétique, [illegible] Savons fins de 25 cts à $1 50 le pain. SACHETS PARFUMES pour tiroirs à linge, &c., &c. Egalement un choix de papeterie fine et de fournitures de bureau.

FRANCIS BOUVAIN,
Papetier et importateur, 66 rue Bourbon, entre Bienville et Conti.
1 juillet—3

**AVIS.**

A VENDRE, pour cause de départ, le [illegible] connu sous le nom de JOE'S HOUSE, situé au No 191 de la rue Julia, près la rue Carondelet, au fond du Quartier Général. Les conditions sont avantageuses. Pour plus amples détails s'adresser sur les lieux.
1er juillet—5

**AVIS.**

M. JOSEPH JUVENAL, qui a acheté une grande [illegible] à Pascagoula, des rues St. Philippe et Claiborne, le lundi, 26 juin, a égaré le lendemain, 27 entre 2 et 3 heures du matin. Je prie ceux qui pourraient me donner des renseignements sur lui, de les transmettre, sans retard, à l'adresse [illegible] M. Juvenal: taille d'environ cinq pieds, les cheveux et la barbe gris. Il porte un vêtement de calicot blanc. Il parle le portugais et italien et de Gasconade.
De la part de son camarade et ami d'affaires,
1er juillet—2t CORNELIUS GAMBEL.

## J. E. Villavaso,

MARCHAND DE PRODUITS DE L'OUEST,
Continuellement en magasin:
PORC, FARINE, BACON, SAINDOUX, JAMBONS, WHISKY, &c.
Rue des Magasins No 65,
Entre les rues Poydras et Natchez.
1 juillet—1m

## Bonne d'enfant.

ON demande de suite une BONNE D'ENFANT capable. Une personne parlant le français et [illegible]. S'adresser au No 360, rue St. Pierre entre Dauphine et Burgundy.
1er juillet—3

**A. BENOIST,**

ANCIEN associé de la maison [illegible], offre ses services au public en cette qualité, [illegible] pour se remettre [illegible] à l'Abeille.
1er juillet—1 [illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 20 juin 1865.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi le 10 juillet, de 10 heures à 2 heures, au bureau de la Compagnie, coin des rues [illegible] et [illegible].
[illegible]
30 juin—10 juil

**DISCIPLES DE BERANGER.**

SAMEDI 1er JUILLET 1865,
GRANDE SOIREE DE CHANT.

MM. les Sociétaires peuvent se procurer des cartes d'invitation en s'adressant aux Sociétaires.
J. LAMARRE,
1 juillet—1 Aux Sociétaires.

Société Italienne de Secours Mutuels

I soci sono richiesti d'intervenire all'assemblea generale trimestrale, che avrà luogo, Domenica, 2 Luglio, alle ore 11 A. M., nel locale della Società, situato No 51, strada Bienville. Si decidera la nomina [illegible].
F. MARINONI,
1luglio—2t Segretario

**AVIS AUX CONTRIBUABLES.**

Bureau du Percepteur du Revenu Intérieur des Etats Unis.—Premier District de la Louisiane.

NOUVELLE ORLEANS, 1er juillet 1865.

Conformément à la section 38 de l'acte intitulé "Acte pour pourvoir au revenu intérieur destiné à soutenir le gouvernement et à payer l'intérêt de la dette publique", approuvé le 30 juin 1864, imposée par l'acte du 3 mars [illegible], avis est donné, à tous ceux qui sont sujets à payer des taxes en ce district, en vertu du dit acte, dans la partie du Premier District de Perception de la Louisiane, comprise dans la ville de la Nouvelle Orléans, que le percepteur de ce district a reçu, de l'assesseur du dit district, une liste et [illegible] de perception, [illegible] établies et dues à la [illegible] et que les droits et les taxes ainsi [illegible] dans le dit district d'enregistrement sur les licences sont dus et doivent être payés; que le dit percepteur se tiendra à son bureau, pour la perception des dites taxes, [illegible] à la Douane, de 9 heures à 3 heures, à partir du 26 au 30 juillet 1865.

Tous ceux qui négligeront de payer, en personne, dans le temps ci-dessus spécifié, les droits et les taxes assises, qu'ils ont fait, seront sujets à des pénalités et d'autres [illegible] sur le montant de ces droits, [illegible] au dit acte.

Les billets des Etats Unis et des banques nationales sont seuls reçus en paiement des taxes.
CHARLES SMITH, Percepteur.
1er juillet—1m 30

**Aux contribuables de la ville.**

Bureau du Trésorier de la ville,
30 juin 1865.

LES noms de tous ceux dont les comptes de taxes pour l'année [illegible] cent soixante quatre) ne seront pas réglés le [illegible] 1865, seront publiés [illegible] SOIXANTE QUINZE CENTS [illegible]
JOHN S. WALTON,
1er juillet—3 Trésorier de la ville.

## Jardins du Cèdre Magnolia,

(AU PONT DU BAYOU)

Glorieux anniversaire du 4 juillet

GRANDE FETE CHAMPETRE

à l'honneur des Dieux [illegible] de Paris;

donnée le MARDI, 4 JUILLET, dans les vastes et magnifiques JARDINS DU CEDRE MAGNOLIA.

LA FETE COMMENCERA A MIDI—

Divertissements et jeux de toute espèce—COURSE EN SACS.

TIR A L'OIE. JEU DES CISEAUX
TIR A LA CIBLE.
JEUX FOLICHONS.

&c., &c., &c., &c.

GRAND BAL PARE

dans la belle salle de l'établissement qui sera pour y donner [illegible].

A 6 HEURES P. M.

Départ du magnifique BALLON

LE 4 JUILLET,

[illegible] deux jeunes femmes [illegible] descendront [illegible] jusqu'au [illegible] avec leur PARACHUTE!!!

A 8 HEURES.

Illumination des jardins en verres de couleur, lanternes vénitiennes, feux de Bengale, &c.

A 9 HEURES.

GRAND FEU D'ARTIFICE

composé de pièces nouvelles, Pièces à surprises, Bombes, Soleils, Serpents, &c., se terminant par L'EMBRASEMENT GENERAL DU JARDIN!!!

—PRIX D'ENTREE—

Pour un cavalier et une dame...........................$1 00
Pour un cavalier et deux dames.......................$1 [illegible]

☞ Les [illegible] Carrollton [illegible], conduiront des voyageurs du Bayou [illegible]

Avis aux Restaurateurs, Cafetiers et Glaciers.

☞ Les privilèges de tenir la BUVETTE, le RESTAURANT et [illegible] la GLACE [illegible] seront [illegible] [illegible] Juillet [illegible]

GRANDES TROUPES COMBINEES
DE
Spalding, Rogers & Hanlon
A l'Académie portative de Musique
Sur la Place Tivoli [Tivoli Circle]
Seulement cinq représentations
A partir du MARDI, 27 juin.

☞ Grande représentation samedi, à midi.

L'ACADEMIE PORTATIVE DE MUSIQUE est [illegible] VASTE PARQUET de 450 chaises [illegible] GRAND AMPHITHEATRE de 1800 [illegible] des meilleurs artistes [illegible] FRERES HANLON, [illegible] GEORGE, WILLIAM, THOMAS, ALFRED, EDWARD, FREDERICK; les [illegible] DICK PARKER, JOHNNY WALLACK, COLLINS et STEWART, les [illegible] BILLY [illegible] et la [illegible] Mlle ADELE ST CLAIRE, [illegible] Mlle [illegible].

[illegible] 10 heures à midi et de [illegible]

ON DEMANDE

Une BONNE d'enfant. S'adresser au No 16, rue d'Orléans, [illegible].
1er juillet—1

Ligne régulière de la malle.

POUR MOBILE — AUJOURD'HUI—Le beau bateau ADMIRAL, capitaine G. W. Morton, partira aujourd'hui [illegible] de la terminaison du chemin de fer Pontchartrain, [illegible] à l'arrivée du convoi de cinq heures.
W. G. GRAHAM & Co, agents,
1 juillet—1 rue Front No 45 et 47

Ligne régulière de la malle.

POUR MOBILE—DIMANCHE, 2 Juillet.

Le beau bateau SUMTER, capitaine Owen Flanagan, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, DIMANCHE, 2 juillet, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, à l'arrivée du convoi de cinq heures [illegible].
W. G. GRAHAM & Co, agents,
1 juillet—2 rue Front Nos 45 et 47

POUR MANDEVILLE — La fine goëlette SOPHIA, capitaine Guichar, partira mardi 4 juillet, à [illegible] heures précises. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au Vieux Bassin, face à la rue [illegible].
1 juillet—2t

**Changement de domicile.**

Les soussignés ont transporté leurs bureaux du No 49 au No 37, rue de la Vieille Levée.
28 juin—1m COUTURIE BROS.

**DR. VERRA, coroner.**

Bureau du coroner,
Rue St Charles et Lafayette, 1er District, chambre No 1, au-dessus du Bureau du chef de la police.
28 juin—1m

BANQUE DU SUD.
Nlle-Orléans, 25 juin 1865.

Cette Banque a repris ses opérations de change et reçoit des dépôts [illegible] pour les correspondants du Nord et de l'Ouest.
THOS. LAYTON,
24 juin—1m Caissier.

DEMANDE DE SERVANTE.

ON demande immédiatement une servante. S'adresser au No [illegible] rue des Remparts, entre la rue Toulouse.
29 juin—3t

T. Bailly Blanchard Jr
A TRANSPORTÉ SON MAGASIN
Au No 50, rue de la Vieille Levée.

20 barriques vin de St Julien;
[illegible]
50 barriques vin du [illegible], Cantenac, Margaux,
150 barriques vin blanc [illegible];
[illegible] caisses vin rouge [illegible] Médoc;
[illegible]
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
29 juin—1m 50, Vieille Levée.

4 MACHINES à boucher les bouteilles—
[illegible]
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,
29 juin—1m 50 Vieille Levée.

50 barils Whisky, Monongahela,
[illegible] A Z.
[illegible] J C à Bro.
[illegible] Old Grandfather.
[illegible] New York Brandy.
[illegible] Fliets, alcohol.
T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
29 juin—1m 50, Vieille Levée

## VENTES A L'ENCAN

Viandes et fruits dans des boîtes en ferblanc.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 1er juillet 1865, à 10 heures du matin, pour le compte des consignataires, pour le compte de qui il appartiendra, au magasin, No 47 de la rue des Magasins—

200 caisses [illegible] de bœuf, volaille, dinde, viandes à [illegible], huîtres, pêches, beurre [illegible], &c. [illegible] les marchandises [illegible].
Conditions—comptant. 29 juin

Huile de charbon—Huile de charbon.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 1er juillet 1865, à 10 heures du matin, dans le magasin No 47 de la rue des Magasins—

[illegible] barils huile de charbon.
Conditions—comptant, en billets du Trésor. 30 juin

## Vente par le Quartier-Maître

Grand assortiment d'Outils de forgerons et de chaudronniers. — Tours en fer, Raboteurs, Machines à percer, &c. &c., Bouilloires à machines, une Machine à basse pression et Bouilloire au complet, appartenant autrefois au steamer Suffolk, et le contenu du steamer à l'[illegible], vendus par ordre du capitaine G. A. Morse, A. Q. M.

PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI 1er juillet, à neuf heures, à la fonderie Phenix, à Gretna, par ordre du capitaine G. A. Morse, A. Q. M.

Un grand assortiment complet d'outils de forgerons et de chaudronniers, [illegible], [illegible] à percer, moules, machines, bouilloires, &c. &c.

Une machine à basse pression et bouilloire au complet, appartenant autrefois au steamer Suffolk; également le contenu du steamer [illegible]. On peut en voir une liste complète et détaillée au bureau du capitaine G. A. Morse, A. Q. M., rue Carondelet No. 64.

On peut avoir des catalogues au bureau des encanteurs quelques jours avant la vente.

Le steamer Kaiser partira du pied de la rue de Canal pour la Fonderie, le jour de la vente, à huit heures et demie du matin, et transportera tous ceux qui voudraient assister à la vente.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Succession de Marco Aaron—No 25,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Un restaurant complet et un magasin de confiseries, un comptoir, avec tous les ustensiles et installations, &c.—Egalement, beaux meubles—Termes à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, lundi 3 juillet 1865, à 10 heures, aux enchères et à la demande du défunt, Nos 71 et 73 de la rue St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 13 juin 1865, No 25, [illegible] du décédé Marco Aaron—

Tout le contenu dudit magasin et restaurant, comprenant un restaurant complet et un magasin complet de confiseries, avec tous les ustensiles et installations, [illegible] comptoirs, [illegible] de cuivre, [illegible] porcelaine, [illegible] &c.

—Egalement—
Beaux meubles [illegible] en noyer, comprenant: chambres à coucher, salon, [illegible], glaces, &c.
—Egalement—
Le bail qui expire [illegible] magasin.
Les articles seront ouverts trois jours avant la vente pour être examinés.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Marchandises sèches, linge fait, bas, chaussures, chemises de toile, coton, mérinos, souliers, bottes, meubles, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur.
Bureau, rue de [illegible], Bureau, Jordi à [illegible].

SAMEDI prochain, 1er juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, marchandises sèches, [illegible], No 114—

[illegible] marchandises sèches, linge fait, chemises de toile, cotons, mérinos, bas, chaussures, souliers, bottes, brodequins, &c.
30 juin

## QUATRE JUILLET.

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1865.

Avis est donné aux personnes qui désireraient participer aux dépenses qu'entraînera la célébration de l'Anniversaire national, que M. STODDARD HOWELL, contrôleur de la ville, recevra dans ses bureaux, (salle No 1, Hôtel de ville) les [illegible] qui lui seront apportées.

Par ordre du comité.
GEO. ROBINSON, Secrétaire.
30 juin—3 juil

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union,
Nouvelle Orléans, 30 juin 1865.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI le 10 juillet 1865 de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, au bureau de la Compagnie, au coin des rues St. Charles et Canal.
J. H. CRAWFORD,
30 juin—10 juil Secrétaire.

## Billets volés.

IL a été soustrait de chez le soussigné, [illegible] les porteurs [illegible], cinq billets d'ordre souscrits [illegible] J. V. Robichaux, H. Wagueespack, [illegible] Tassin, Augustin [illegible] et Adolf [illegible] à l'ordre de G. Buffard, ainsi que deux billets souscrits respectivement par F. Hébert et Vincent [illegible] à l'ordre de Marcel [illegible]. Le public est prévenu de ne pas négocier lesdits billets, le paiement en ayant été arrêté.
30 juin—3 G. BUFFARD

Société de Bienfaisance des Nlle de la Louisiane.

UNE réunion des membres de cette société aura lieu, dans la salle de la Loge de la Parfaite Union, rue Rampart, entre les rues Dumaine et St Philippe, DIMANCHE PROCHAIN, 2 juillet, à 11 heures du matin. Toutes les personnes sont invitées d'y assister [illegible] Ceux qui n'ont pas assisté à la réorganisation et qui désirent de faire partie de la société comme par le passé, sont invités à signer la nouvelle liste.
Par ordre du C. E. FAGOT,
A. SAMBOLA, secrétaire pro tem. Président pro tem.
30 juin—2

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

LES officiers et les membres de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens se réuniront dans leur salle, DIMANCHE, 2 juillet, à 11 heures précises, pour célébrer l'anniversaire de la Société.
Par ordre de J. Marie, Grand Maréchal.
1 juillet—2t H. R. SMIMIDT, secrétaire.

## Perdu!

UN BILLET HYPOTHECAIRE, en date du 21 mars 1861, de la somme de deux mille sept cents piastres, payable au bureau de Recorder de la paroisse St. Jean Baptiste, [illegible] mars 1861, portant intérêt au taux de 10 pour cent l'an, de l'échéance à [illegible] par M. Michel Combre, de la paroisse St. Jean Baptiste, à l'ordre de Mme Veuve Hypolite Tregre [illegible].
30 juin—3t

## SERVANTE.

On a besoin d'une bonne SERVANTE pour le ménage. On exige des recommandations. S'adresser à No 361, rue Bourbon. 30 juin—7

Grande réduction de prix

AU

Magasin du Marché Tremé,

Situé au coin des rues Orléans et Robertson.

M. Ernest Piaget vend, avant de partir pour le Nord, [illegible] son stock de marchandises sèches, en conséquence il offrira en vente, LUNDI 26 du courant et les jours suivants, un magnifique assortiment de marchandises à CINQUANTE POUR CENT au-dessous du prix courant, savoir:

2500 yds INDIENNES dessins nouveaux à 25 cts la yde.
1000 " BAREGES français [illegible] à 27½
[illegible] blanc pour chemises à 30 "
2400 pièces COTON BLANC, [illegible], à [illegible] la pièce.
2000 pièces COTON blanc et écru à 18 cts. la verge.
1 caisse de [illegible] MADAPOLAM français à 30 cts. la verge.
250 douzaines MOUCHOIRS pour dames à $1 75 la douzaine.
250 douz. MOUCHOIRS pour messieurs à $1 50 la douzaine.
Un magnifique choix de CHALES GRENADINES de toutes les couleurs à $7 00 et $8 00.
200 CHEMISETTES en mousseline [illegible] à 25 cts. la pièce.
2000 pièces de POIGNETS JACONET à 25 cents la pièce.
Un joli assortiment de CHALES et de POINTES en [illegible] à bas prix.
Une grande variété d'articles de DEUIL, tels que: Bombazine, Toile, Alpaca, Mérinos, Crêpe, de Chine [illegible] Mousseline-delaine et Barège [illegible] à très bas prix.
CORSETS de tout genre à $1 25, $1 50, $2 00, $2 50, $3 00, $4 00 et $6.
TOILE D'IRLANDE par pièce et demi pièce à très bon marché.
1000 pièces TOILE DE PARIS à $3 la pièce.
Un grand lot d'OUVRAGES pour broderie.
SERVIETTES, NAPPES [illegible] DAMAS pour nappes par pièce, [illegible] à 25, 30 et 40 la verge.
ORGANDIS et JACONETS [illegible] à 25 cts la verge; JACONET demi deuil à 25 cts la verge.
RIDEAUX en filets GARNIS [illegible].
DEVANT DE CHEMISES par [illegible] 25, 40 et 50 et $1 la pièce.
JACONAS [illegible] à 25, 40 et 60 cts la verge.
[illegible] MULL BATISTE—article magnifique à 30 cts la verge.
SATINS [illegible] 25, 1 50 et $2 la verge.
Un lot de [illegible] d'enfants à $3 25—valant $5 50.
Et beaucoup d'autres articles trop longs à énumérer.
M. E.—Nous engageons les négociants de la campagne à venir visiter nos marchandises avant de les acheter ailleurs.

AUX CAPITAINES DE NAVIRES—Un lot de ROCK [illegible] pour voile ou toile, [illegible].

MULETS, HARNAIS ET WAGGONS.

A VENDRE à l'amiable [illegible] excellents jeunes Mulets [illegible], le tout en parfait état et très bon marché. S'adresser à [illegible] No [illegible] rue [illegible].
[illegible]

## VENTES A L'ENCAN

200 douzaines Chapeaux.
—Aussi—
150 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 1er juillet, il sera vendu à 10 heures du matin, à notre salle d'encan, Nos 29 et 67, rue de la Vieille Levée—

200 douzaines CHAPEAUX pour hommes et enfants.
—Et—
150 caisses BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—assortiment de choix.
Conditions à la vente. 29 juin

Huile de Charbon, Tabac et Sucre.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, au coin des rues Magasins et Gravier.

AUJOURD'HUI, à 11 heures du matin, il sera vendu dans son magasin d'encan—Huile de charbon, tabac, sucre, [illegible], barriques, [illegible] de bœuf, [illegible], farine, [illegible] sel, [illegible], et [illegible], eau de vie, [illegible], whiskey, [illegible] &c.
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
1er juillet

Meubles......Meubles et Miroirs!

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 37.

SAMEDI prochain, 1er juillet, à 10 heures du matin, dans le rue Crossman, No 17, dans l'entrepôt de la Trésorerie, entre les rues Nouvelle Levée et Front Levée, par ordre de l'honorable B. F. Flanders, agent spécial du département de la Trésorerie, et pour le compte des Etats Unis, il sera vendu, un assortiment de meubles [illegible], [illegible] de lit en acajou, [illegible] sofas, [illegible], miroirs, &c.
Egalement—Un petit lot d'argenterie. 30 juin

COTON—COTON.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No. 37.

LUNDI prochain trois juillet, à midi, dans la Presse des Planteurs, au coin des rues Annunciation et Roffignac, par ordre de l'honorable B. F. Flanders, agent spécial du département du Trésor, et pour le compte des Etats Unis, il sera vendu—
205 BALLES DE COTON.
[illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
1 juillet

Meubles et ustensiles de ménage.

Vente aujourd'hui, à quatre heures et demie P. M.

PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur.
Bureau, No 24 rue de Chartres.

AUJOURD'HUI, 1er juillet, à quatre heures et demie P. M., il sera vendu au No 116, rue Toulouse, entre Burgundy et Rampart—
Un lot de meubles, ustensiles de ménage, meubles de [illegible], [illegible], ustensiles de cuisine, [illegible] &c., &c.
Conditions — Comptant, en billets du trésor.
1er juillet

Meubles......Meubles

PAR McCERREN & LANDRY,

IL sera vendu à l'encan, samedi, 1er juillet, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall—Un assortiment de meubles, bois que [illegible], bois de lit, armoires, chaises, sofas, tables, tapis, porcelaine, argenterie plaquée, &c.
Conditions comptant. 30 juin

Succession de Sieur et Dame Patrick McGuigin
—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans — No 25,377 — Le mobilier d'une maison et les contenus de deux voitures bien assorties, [illegible] l'encan.

PAR McCERREN & LANDRY,
G. W. McCERREN, encanteur,
[illegible] Masonic Hall, rue St Charles.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 16 de juin 1865, No 25,377 du docket de la dite Cour, et à eux adressé dans l'affaire de la succession de Sieur et Dame Patrick McGuigin, il sera vendu à l'encan, LUNDI, le trois de juillet 1865, aux heures et endroits suivants, les effets ci-après détaillés, savoir:—

A dix heures et demie A. M., sur les lieux, No 252 rue du Bassin, le mobilier de la dite maison, [illegible] de meubles de salon, de chambre à coucher, et de salle à manger.

A onze heures A. M., sur les lieux, No 232 rue du Nouveau Bassin, le [illegible] de la dite voiture, comprenant en partie de la [illegible], [illegible], sucre, cafés, [illegible], et ustensiles, [illegible], &c.

A cinq heures P. M., sur les lieux, au No 6, St. Thomas Marigny, [illegible] de la dite voiture.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 1er juillet—3

[illegible] vente de terre [illegible] — [illegible]

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 1er juillet 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue [illegible]—

Deux lots de terre contigus, désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues du Bassin et St. Louis et mesure [illegible] pieds [illegible] de face à la rue du Bassin, sur 58 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue St. Louis. Le lot No 2 fait face à la rue du Bassin et contient 33 pieds de face à la rue St. Louis. Ensemble les bâtisses et améliorations—Voir le plan à la Bourse.
Conditions—moitié comptant et la balance à un crédit d'un an [illegible] [illegible] à partir de la date de la vente [illegible].
Le plan et la vue [illegible] [illegible] 1er juillet.

Succession de [illegible] Marchand [illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Enc. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 1er juillet 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue St Louis, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 25 mai 1865, la propriété foncière ci-après décrite appartenant à la dite succession, savoir:—

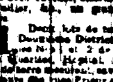

Une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, mesurant 187 pieds, 10 pouces 8 lignes de face à la rue Miro, 327 pieds 9 pouces 11 lignes de face au Passage Castanedo, 21 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Columbus et 144 pieds 8 pouces dans le fond, sur une ligne perpendiculaire à la rue Miro et ayant de cette rue au Passage Castanedo. L'ensemble des bâtisses et améliorations s'y trouvant dépendant. Le No 358 sur la rue Columbus consistant en deux petites maisons situées dans l'intérieur de la dite portion de terre et ayant chacune deux chambres, une cuisine sur le devant et sur le derrière avec galerie, [illegible], citerne, [illegible], poulailler, &c., un grand jardin à [illegible].

Deux lots de terre contigus, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet No 3, bornés par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson, lesquels lots mesurent ensemble, savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Prieur et Quartier, mesure 27 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Quartier sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Prieur; et le lot No 2, 30 pieds de face à la rue du Quartier sur le [illegible] profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations. Les Nos 364 et 366 sur la rue du Quartier et le No 384 sur la rue Prieur avec huit chambres et galerie sur le derrière avec galerie sur la rue, une cuisine construite en briques, deux chambres, [illegible] de bal; [illegible], citerne, &c.
Conditions—comptant.
Acte de vente par-devant Abel Dreyfous, notaire public. 2 mai—juin 7 15 22 et juillet 1er.

PAR J. N. HENRIQUES, encanteur.
Bureau au coin des rues Bassin et Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, samedi, cinq août, à dix heures, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la paroisse de St Bernard, en date du 23 sept juin 1865, les propriétés suivantes appartenant à la succession de Baker Woodruff, décédé, savoir:

1o—Un terrain ayant vingt cinq pieds onze pouces et [illegible] de face à la rue Tchoupitoulas ou Levée, le même dimensions dans le fond, une profondeur d'environ vingt neuf pieds qui pourront être [illegible] désignés par le No huit de l'îlet compris entre les rues Quartier, Levée, Prieur et Le Breton [illegible] public ou la rue de la Levée, Quatrième District.

2o—Un terrain ayant trente pieds de face à la rue [illegible], sur deux cents pieds de profondeur, [illegible]. Ledit terrain est désigné par le No [illegible] de l'îlet No vingt neuf compris entre les rues [illegible], Washington, [illegible] et Jersey, Quatrième District.

3o—Un terrain ayant trente pieds six pouces de face à la rue Washington, sur une profondeur de cent dix pieds [illegible]. Ledit terrain est désigné par le No trois de l'îlet No soixante dix sept, Quatrième District. Il y a dessus une vieille bâtisse en bois.
Conditions — Comptant [illegible].
29 juin—27 4 juil. 11, 18, 25, à août.

Demande d'une domestique de couleur.

UNE domestique habituée à la vente dans un magasin de nouveautés, parlant français et anglais. [illegible] S'adresser rue Royale No 71 [illegible].
[illegible]

BOURDUSQUIE & FORTIER,
COMMERCIAL ALLEY, No. 26.

LES soussignés ont formé une société pour les affaires d'ENCAN et de COMMISSION. Ils sollicitent l'appui de leurs amis et du public.
CHS. BOUDOUSQUIE,
27 juin—1m CHS. T. FORTIER.

**AVIS**

É. ANTOINE DUBUC,

Entrepreneur de la cathédrale de l'Eglise St Louis, de la Nlle Orléans,
Bureau, No 20, Place d'Armes.

Qui depuis vingt cinq ans remplit les dites fonctions [illegible] de la [illegible] de l'entreprise des ENTERREMENTS ET SERVICES FUNEBRES [illegible] amis et connaissances, ainsi qu'au [illegible] qu'il a intéressé dans l'entreprise [illegible] pompes funèbres [illegible] ainsi que des garnitures et installations de

Chars funèbres et Corbillards,

[illegible] Europe. Pourvu de [illegible] de Paris, Londres, et aussi d'Amérique. [illegible] Tombes du Repos dans le Cimetière St-Louis,

[illegible] dans la [illegible] et les autres cimetières de la ville ainsi que la [illegible] de l'Eglise St Louis et des autres églises de la ville.

J. MONNOT & Co,
Entrepreneurs de Pompes Funèbres

[illegible] rue Ste Anne, No [illegible], entre Chartres et Royale, [illegible] Cercueils en [illegible], en acajou, [illegible] [illegible] &c.

On trouvera dans le dit Magasin des Cercueils de toute grandeur [illegible].

MAGASIN,
[illegible] Ste Anne, [illegible]

ECOLE DE MUSIQUE,
Pour jeunes enfants et demoiselles,
Dirigée par Mme SOYER et MASSON.

DES cours de musique élémentaire et de solfège ont lieu trois fois par semaine dans l'appartement de l'Académie Musicale de Mme Soyer, rue Conti, No 183, entre Dauphine et Bourgogne.

Des leçons particulières de piano et de solfège [illegible].

Prix de [illegible] par mois—TROIS PIASTRES.
[illegible]

482308